



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

## **Le SNUDI-FO alerte : « RYTHMES SCOLAIRES » : UN PRETEXTE POUR DEREGLEMENTER NOS HORAIRES DE TRAVAIL !**

En supprimant la samedi matin et en imposant l'aide personnalisée, les décrets Darcos ont désorganisé les écoles, et considérablement dégradé les conditions de travail des enseignants et des élèves. Ils ont permis la suppression de 3000 postes d'enseignants spécialisés (E et G) de RASED. Le ministre, qui porte une lourde responsabilité dans cette situation, entend poursuivre en encourageant une campagne pour la semaine de 9 demies journées avec le mercredi travaillé.

### **« Semaine de neuf demi journée, horaires décalés en relation avec les collectivités locales, ... »**

La circulaire de rentrée 2010 (BO du 18 mars) encourage « l'organisation de la semaine en neuf demi-journées (du lundi au vendredi en incluant le mercredi matin) (...) chaque fois qu'elle rencontre l'adhésion ».

Elle demande de soutenir et d'accompagner « les projets d'école qui prendront explicitement en compte l'aménagement du temps scolaire (...): semaine de neuf demi-journées, horaires décalés, articulation avec l'accompagnement éducatif, etc », cela « en relation avec les collectivités locales, les parents d'élèves et les enseignants ».

C'est donc école par école, en partenariat étroit avec les élus locaux que devraient être définie l'organisation des obligations de services des enseignants du 1<sup>er</sup> degré. C'est la fin de la définition nationale des obligations de services.

### **... et « statut pour les directeurs et les écoles » pour avancer vers les EPEP**

Le SNUDI-FO constate que la campagne médiatique accompagnant la publication de la circulaire de rentrée 2010 est concomitante à la nomination du député Frédéric Reiss, par le 1<sup>er</sup> ministre (JO du 19 mars 2010) à la tête d'une mission pour « réfléchir à un statut pour les directeurs et les écoles ».

Pour mémoire, le député Reiss est l'auteur du projet de loi visant à généraliser la mise en place des EPEP contre l'école républicaine.

C'est un plan d'ensemble contre le statut des enseignants fonctionnaires d'Etat qui vise :

- à faire dépendre les obligations de service des enseignants des collectivités territoriales et des associations diverses pour les placer sous la tutelle de celles-ci ;
- à augmenter leur temps de présence et de travail en généralisant en particulier le travail le mercredi, avec classe le matin et animations pédagogiques l'après-midi ;
- à favoriser la confusion entre le scolaire et le périscolaire.

### **Les enseignants refusent à Lyon, Rennes, Angers, Mulhouse ...**

Tous les projets et tentatives d'instaurer une nouvelle organisation de la semaine scolaire sur 9 demi journée ont été, rejetée cette année par la majorité des enseignants et des parents à Lyon, Rennes, Grenoble, Angers, Brest ou Mulhouse...

La plupart de ces villes, ainsi que celle de Chaumont (dont Luc Chatel est maire), font partie du «réseau des villes éducatrices». Ce « Réseau » ne cache pas ses intentions : « *Nous demandons la reconnaissance par voie législative du concept déjà largement expérimenté de Projet Educatif Local comme cadre territorial de contractualisation et de coordination possible des politiques éducatives avec les villes volontaires* »

Plus récemment en Gironde, les enseignants ont rejeté à plus de 70% le projet de semaine sur 9 demi-journées. L'Inspecteur d'Académie a dû annoncer au CDEN du 26 mars qu'il maintenait la semaine sur 4 jours.

Les enseignants refusent de se soumettre, sous prétexte de rythmes scolaires, aux contingences politiques locales, aux exigences des associations via les conseils d'école, aux horaires à géométrie variable, à la confusion scolaire/périscolaire...

Ils refusent de voir leur statut de fonctionnaire d'Etat menacé par ces projets de transfert de la compétence scolaire aux collectivités territoriales.

**Le SNUDI-FO n'acceptera pas. Il interviendra à chaque fois, aux côtés des enseignants, pour faire respecter le statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat, le respect de l'indépendance professionnelle et de la liberté pédagogique individuelle, le retour à des obligations de service définies nationalement exclusivement en heures d'enseignement.**

*Montreuil le 31 mars 2010*